



Guide Famille

VILLE DE MONCHY SAINT ELOI - SERVICE ENFANCE JEUNESSE

PREMIÈRE INSCRIPTION PÉRISCOLAIRE

Qui ?

Pour les enfants scolarisés dès la petite section

Quand ?

Dès votre arrivée à Monchy Saint-Eloi pour les nouveaux monchysois ou dès l'inscription de votre enfant à l'école.

Attention, les places sont limitées !

RÉINSCRIPTION PÉRISCOLAIRE

Quand ?

Un mail et une affiche sur chaque école vous indiqueront les délais de réinscriptions ainsi que ses modalités. Celles-ci se font généralement entre mars et mai de chaque année. Aucun critère d'accès n'est imposé.

Etapes

1ère étape : retrait du dossier à la mairie, au service Enfance Jeunesse ou sur le site de la ville.

2ème étape : transmission du dossier complété et accompagné des pièces justificatives deux semaines avant votre besoin d'inscription pour délai de traitement et vérification du dossier. Plusieurs possibilités : Par mail : **sej.mse@gmail.com**

Au périscolaire Après de l'équipe d'animation aux heures d'ouverture (cf p.4) au 8 bis rue Raymond Maillet.

A la mairie Aux heures d'ouverture au 30 rue de la République

3ème étape : Réception par mail d'un identifiant et d'un mot de passe pour l'ouverture d'un compte périscoweb.

*Pensez-y !
Les réinscriptions sont obligatoires chaque année pour pouvoir bénéficier des activités. Celle-ci permet le recalcul du tarif appliqué et la mise à jour de votre profil périscoweb*

Sans mise à jour de vos informations (impôts sur les revenus, assurances extrascolaire, vaccins à jour) le dossier de votre enfant ne sera pas recevable. Vous ne pourrez donc plus bénéficier du service.

LES HORAIRES DU SERVICE

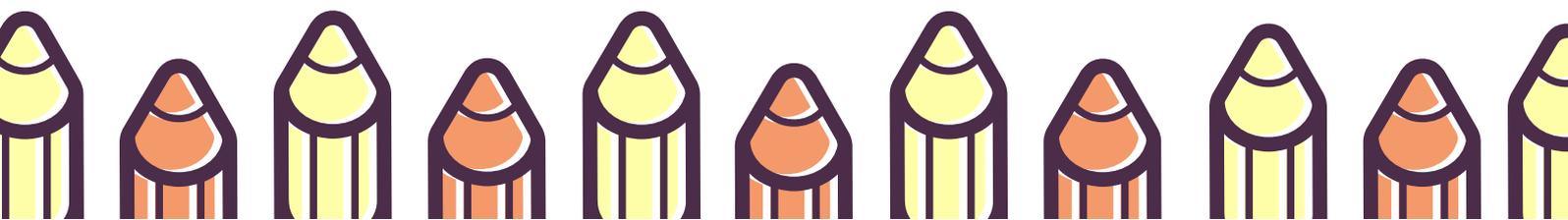
Le périscolaire et la cantine

<p>Matin Lieu : périscolaire - 8 bis rue Raymond Maillet</p>	<p>7h15 - 8h10</p>
<p>Midi élémentaire Lieu : Ecole élémentaire Eugène Cauchois</p>	<p>11h45 - 13h20</p>
<p>Midi maternelle Lieu : Ecole élémentaire Eugène Cauchois</p>	<p>11h30 - 13h30</p>
<p>Soir élémentaire et maternelle Lieu : périscolaire - 8 bis rue Raymond Maillet</p>	<p>16h15 (élémentaire) ou 16h30 (maternelle) - 17h30 (plage horaire 1) Vous disposez de 15 minutes pour récupérer votre enfant entre les deux créneaux 17h45 - 18h45 (plage horaire 2)</p>
<p>Mercredis et vacances scolaires* Lieu : périscolaire - 8 bis rue Raymond Maillet</p>	<p>Accueil matin : 7h15 à 9h30 journée de 9h30 à 17h30* (ouverture des portes à 17h15) accueil du soir : 17h15 à 18h45 *Pendant les vacances scolaires, une inscription est obligatoire pour l'accueil de 7h15 à 8h et de 18h à 18h45</p>

Mes codes d'accès périscoweb :

Identifiant :

Mot de passe :



FAQ PERISCOWEB : COMMENT ÇA MARCHE ?

Suis-je responsable des inscriptions de mon enfant ?

Oui. Je dois m'assurer que les inscriptions ont bien été prises en compte et que je suis dans les délais. Sur périscoweb, mes inscriptions apparaissent en orange et noir. Si mon enfant est absent, je préviens le service par mail. J'ai 48 heures avant la présence pour annuler (par mail) et 48 heures après pour transmettre un certificat médical.

Comment me connecter ?

Je passe uniquement par le lien transmis dans le mail de confirmation que j'enregistre si possible comme favori sur mon ordinateur. Ne faites pas de recherche Google, au risque de tomber sur un portail périscoweb d'une autre ville.

Je rentre mon identifiant et mot de passe, je valide le règlement intérieur. Je peux ensuite procéder aux réservations dont j'ai besoin jusqu'au jeudi soir (22h) pour la semaine d'après.

Attention : les onglets de réservations (cantine, périscolaire, ALSH...) sont ouverts en fonction de votre demande à chaque renouvellement de dossier.

Si j'ai dépassé les délais, que puis-je faire ?

J'envoie immédiatement un mail à sej.mse@gmail.com

Si les commandes de repas n'ont pas été faites, je peux encore inscrire mon enfant. Sinon, le service me contactera en cas de désistement d'un autre enfant.

J'ai besoin du périscolaire en cours d'année, alors que je ne l'ai pas demandé lors de l'inscription.

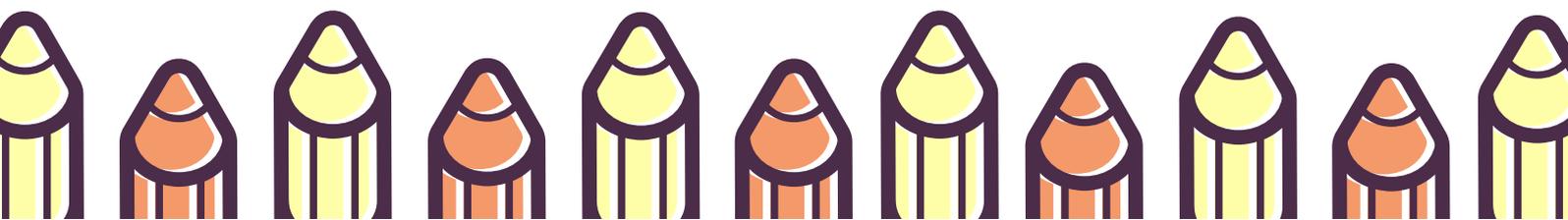
Une demande par mail suffit pour que le volet soit ouvert sur périscoweb.

Puis-je modifier mes informations personnelles et mon mot de passe ?

Oui, en me connectant avec le mot de passe par défaut, je peux le modifier directement et mettre à jour mes informations.

Où trouver mes factures ? Comment puis-je les régler ?

Mes factures se trouvent sur mon profil. Je peux payer directement en CB ou en prélèvement. Je peux payer en espèces, chèques ou CESU (- de 6 ans) au périscolaire.



LA FACTURATION : COMMENT ÇA MARCHE ?

Le barème 3 de la CAF

La CAF de l'Oise propose aux collectivités différents barèmes (de 1 à 5). La collectivité s'engage par convention avec la CAF à respecter ce mode de tarification. Cela permet de proposer des tarifs régulés et adaptés aux revenus des familles. Le coût de chaque service (matin, midi, soir, mercredis et vacances) est calculé selon ce barème. A cela s'ajoute le coût du repas (2,75 €) et du goûter (0,80 €). Le tarif est donc personnalisé et vous est transmis en détail sur simple demande.

Les factures sont éditées au début de chaque mois pour le mois précédent et sont à régler avant le 15 du mois en cours. Les modes de paiement acceptés sont les CESU (pour les - de 6 ans), les chèques, les espèces sur rendez-vous au périscolaire. CB et prélèvement en ligne via périscoweb.

	Composition de la famille	Inférieures ou égales à 550€	De 551€ à 3200€	Supérieures à 3200€
Barème n°3	1 enfant	1,44	0,28% des RM par jour	9,00
	2 enfants	1,33	0,26% des RM par jour	8,40
	3 enfants	1,23	0,24% des RM par jour	7,70
	4 enfants et plus	1,13	0,22% des RM par jour	7,10

